

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

28, rue de la Clé d'Or – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 9 juin 2020

Date de convocation : 27 mai 2020

Nombre de membres

- ✎ 21 en exercice
- ✎ 16 présents et représentés
- ✎ 16 votants

L'an deux mil vingt le neuf juin à 11H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni 59 rue Jean Jaurès, à EPINAL (88000) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges, en présence de Madame Odile DURANT-FRECHIN, Payeur Départemental.

Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. QUINANZONI Noël (Adjoint au maire de XONRUPT-LONGENGEMER), M. TARANTOLA Christian (Maire de DOCELLES), Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), Mme. NOEL Sylvie (Adjointe au maire de ST BENOIT LA CHIPOTTE), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal délégué de CONTREXEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. HARAUX Jean-Marie (Conseiller Municipal de DOMPIERRE), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. STAPPIGLIA Denise (Conseillère communautaire CC des Hautes Vosges), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BASTIEN Yves (Président CC de BRUYERES VALLONS DES VOSGES), M. COSSIN Serge (Maire de DARNIEULLES), M. LUCHIER Jean-Claude (Conseiller Municipal de DOGNEVILLE), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. HABRANT Raymond (Maire de NOMEXY), M. LECLERC Simon (Maire de NEUFCHATEAU), M. HESTIN Jacques (Maire d'ANOULD), M. LARRIERE Pascal (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. MICHEL Jean-Pierre (Vice-président CC Région Rambervillers), M. PERROT Jean-Luc (Adjoint au Maire de GERARDMER), M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE), M. RAFFEL Paul (Maire de CHAVELOT).

Pouvoirs :

M. LECLERC Simon (Maire de NEUFCHATEAU) à M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal délégué de CONTREXEVILLE), M. LUCHIER Jean-Claude (Conseiller Municipal de DOGNEVILLE) à M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du pôle Contrats Groupes et Développement).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES).



197. Adoption des taux de cotisation additionnelle

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement son article 26 qui prévoit la possibilité pour les centres départementaux de gestion de créer des contrats cadres couvrant le risque financier découlant de l'absence des agents,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant les missions et tâches accomplies par le Centre de Gestion des Vosges et notamment les opérations de gestion administratives des pièces, leur contrôle de cohérence, leur transmission, etc... nécessitent la mise en place d'un financement spécifique et additionnel,

Considérant que les conditions financières de rétribution des missions de gestion et de pilotage de l'absentéisme doivent être également précisées dans un document écrit signé par le Centre de Gestion des Vosges et la collectivité adhérente,

Le Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,

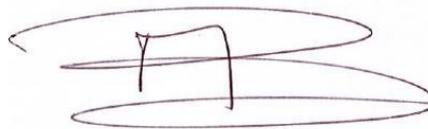
Décide :

- De valider les taux de cotisation additionnelle applicable à chaque collectivité adhérente (« Petit marché » des collectivités de moins de 30 agents CNRACL et chaque collectivité de plus de 29 agents CNRACL).
- De confier au Président le soin de communiquer ces cotisations additionnelles auprès des collectivités adhérentes lors des campagnes de souscriptions 2020,
- De confier au Président le soin de procéder à toutes les formalités administratives et comptables inhérentes à la mise en place de ces cotisations additionnelles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



M. BALLAND Michel



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2020

Application agréée E-legalite.com